



SELARL 2M ET ASSOCIÉS
Étude d'Administrateurs Judiciaires
22, rue de l'Arcade
75008 PARIS

Maître Carole MARTINEZ
Administrateur Judiciaire

Jacques-Albert WEIL
Associé, avocat à la Cour
jaw@ikki-partners.com

Karim BENT-MOHAMED
Associé, avocat à la Cour
kbm@ikki-partners.com

En collaboration avec :

Majdouline FAIKY
Avocat à la Cour
maj@ikki-partners.com

Valeska MONTFORT
Avocat à la Cour
vmt@ikki-partners.com

Antonin FRAGNE
Avocat à la Cour
afr@ikki-partners.com

Hélène MARTINEZ
Avocat à la Cour
mah@ikki-partners.com

Thomas DEBEAUPUIS
Avocat à la Cour
tdb@ikki-partners.com

Administration du Cabinet :

Alena KIM
Directrice Administrative
kim@ikki-partners.com

Nysrine MOUNASSER
Assistante
nys@ikki-partners.com

IKKI PARTNERS A.A.R.P.I.
Avocats à la Cour

25, rue Lavoisier 75008 PARIS
PALAIS K0006

contact@ikki-partners.com
www.ikki-partners.com

SIREN : 887 544 062

Par courriel avec accusé de réception : c.martinez@aj-2m.com

Paris, le 12 février 2024

N. Réf. : CHARMANTE LINGERIE INTERNATIONAL LTD // KBM -VMT
V. Réf. : SA LACELIER FRANCE – Redressement judiciaire
Objet : Stock – confirmation de la clause de réserve de propriété et sort des
: stock de CHAMRANTE LINGERIE INTERNATIONAL LTD dans le cadre de
la procédure de redressement judiciaire de la SA LACELIER FRANCE

Mon Cher Maître,

Je vous écris en qualité de conseil de la société CHARMANTE LINGERIE INTERNATIONAL LTD, société de droit hong-kongais, dont le siège social est sis Unit B, 16/f. Reason Group Tower, 403 Castle Peak Road, Kwai Chung. N.T. Hong Kong, immatriculée sous le numéro de « *Company Registry* » 1223711 (la « *Société* »).

Je fais référence à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société LACELIER FRANCE, société anonyme dont le siège social est sis 4/6, rue Cesselin – 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 634 883 (« *LACELIER FRANCE* ») suivant jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 31 janvier 2024 (le « *Jugement d'Ouverture* »), conséquence de la résolution du plan de sauvegarde arrêté suivant jugement en date du 09 mars 2022.

Ce même Jugement d'Ouverture vous a désigné en qualité d'administrateur judiciaire avec une mission d'assistance et la SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG en qualité de commissaire de justice aux fins de réaliser l'inventaire et la prise en compte prévus à l'article L. 622-6 du Code de commerce.

Dans ce contexte, nous vous informons que la Société, créancière de LACELIER FRANCE, a dans le cadre de leurs relations d'affaires :

- (i). livré un stock de marchandises pour un montant total de USD 15.230,24, localement situé dans les locaux de stockage de LACELIER France, à savoir chez DERET LOGISTIQUE, Bâtiment Ormes, 20, rue des Sablons – 45140 ORMES ;
- (ii). livré un stock de marchandises pour un montant total de USD 141.239,65, localement situé dans les locaux de stockage de LACELIER France, à savoir chez DERET LOGISTIQUE, Bâtiment Ormes, 20, rue des Sablons – 45140 ORMES.

Tel qu'en atteste la fiche de compte de LACELIER FRANCE de la Société et l'ensemble des factures y afférant, jointes à la présente, le montant total dû à la Société au titre de ces marchandises s'élève à USD 156.469,89.

L'ensemble de ces marchandises ont été vendu par la Société avec une clause de réserve de propriété ci-après expressément reproduite :

« The property in the above mentioned goods will not pass to the buyer before full payment has been made ».

Ainsi, nous vous précisons que nous prenons attache dès ce jour avec la SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG afin que la clause de réserve de propriété de ces stocks figure expressément dans l'inventaire réalisé, conformément aux dispositions de l'article L. 622-6 du Code de commerce.

Nous avons eu connaissance de l'existence d'un appel d'offre initié par vos soins en vue de la cession totale ou partielle de l'entreprise LACELIER FRANCE.

Une date limite de dépôt des offres a été fixée au 20 février prochain avec une audience d'examen devant, le cas échéant, se tenir le 28 mars 2024.

Ma cliente souhaite qu'il soit porté à la connaissance des candidats, par l'inclusion de la présente en data-room, qu'elle dispose à date d'un large stock de marchandises des marques GEMMA, BELCOR, et BESTFORM et qu'elle se tient à leur disposition pour échanger sur les termes et conditions, le cas échéant, de la cession de ce stock ainsi que la poursuite de la relation d'affaires ayant existé avec LACELIER FRANCE.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Votre bien dévoué,


Karim BENT-MOHAMED
Avocat au Barreau de Paris

Cc : Madame Audrey MOLINA, Avocate au Barreau de Paris

PJ : Fiche de compte de la société LACELIER FRANCE et ensemble des factures des marchandises expédiées et livrées antérieurement au Jugement d'Ouverture